



## Édito

### Nous pouvons être fiers de notre village !

Chers lecteurs, que de choses à écrire sur ce Fil : la reconnaissance d'une vache noaillerote sur le podium du Salon de l'Agriculture, la reprise du bar-restaurant par un enfant du village, l'évolution vers un nouveau nom pour notre école, le dynamisme de nos associations locales : histoire et patrimoine nous parle de généalogie, le foyer des copains s'investit pleinement dans l'organisation de la marche du 8 mai, et le comité des fêtes prépare activement la fête patronale, une soirée musicale réunissant une foule enthousiaste, tandis qu'un jeune talent s'entraîne pour la finale régionale du concours "Petit Champion de la Lecture". Nous vous souhaitons à tous une bonne lecture sous ce soleil printanier.

## Le fil des passions

### BRAVO



Royale sur le podium au Concours National du Salon de l'Agriculture de Paris !  
Bravo à la famille Margotton pour cette belle aventure familiale.

Le Salon de l'Agriculture de Paris a été le théâtre d'une belle victoire le 25 février dernier pour l'agriculture locale avec la 3ème place remportée par Royale, accompagnée de son veau Victoria, dans la catégorie des vaches charolaises suitées. Cette réussite couronne un travail acharné et représente un véritable hommage à l'engagement de cette famille pour leur métier.

Pour Jean-Louis, il s'agissait d'une première tentative au concours national, et la sélection obtenue constitue une reconnaissance bien méritée pour le travail passionné fourni par toute la famille. En effet, Aurélie, son épouse, dirige la ferme pédagogique "La Triplette Charoline".

Leur engagement envers le métier d'agriculteur se transmet également à leurs trois filles, Salomé, Capucine, et Bérénice, chacune partageant un amour immodéré pour le monde agricole.

Une mention spéciale revient à Capucine, qui s'est dévouée sans relâche pour prendre soin du petit de Royale, Victoria. Son dévouement et son amour pour les animaux sont exemplaires et méritent une reconnaissance particulière.

Lors du passage de Royale dans le ring, un bus rempli d'amis, de membres de la famille et de voisins les a accompagnés pour célébrer cette réussite.

Cette aventure familiale n'est pas simplement une réussite individuelle, mais une célébration des valeurs inculquées par la famille Margotton. L'esprit d'unité, de travail et de respect envers les animaux sont autant de piliers qui ont contribué à cette belle victoire au Salon de l'Agriculture.



## Agenda

- 🌀 **Mercredi 8 mai** : Randonnée campagnarde (8 circuits) inscription à la MTL à partir de 7h30
- 🌀 **Mercredi 8 mai** : 10 h : commémoration du 8 mai au monument aux morts
- 🌀 **Dimanche 9 juin** : de 8h à 18h à la salle du conseil : élections européennes
- 🌀 **Vendredi 21 juin** : 18 h 30 à la MTL fête de l'école et Kermesse
- 🌀 **Samedi 6 et dimanche 7 juillet** : fête patronale



## Un « Petit champion » à l'école de Noailly

Pour la troisième année consécutive, la classe de CM1-CM2 est inscrite au jeu « Des petits champions de la lecture ». Cette opération nationale invite les enfants des classes de CM1 et de CM2 à lire à voix haute, pendant une durée de trois minutes, le texte de leur choix. Le jeu est organisé en quatre étapes : le gagnant de chaque groupe est convié à une finale départementale, puis régionale, avant de participer à une grande finale nationale organisée au mois de juin dans un grand théâtre parisien.

Parmi les volontaires, les élèves de CM1/CM2 ont tout d'abord élu une liste de 6 lecteurs. Ces derniers ont ensuite lu devant les deux autres classes élémentaires qui ont ensuite voté pour l'élève de leur choix. Les enseignants ont aussi voté. C'est Martin BRISEBRAS qui a été retenu par ses camarades !

Bon choix !!! En effet, Martin a représenté avec brio l'école de Noailly puisqu'il a remporté tout d'abord la finale roannaise, avant de récidiver le mardi 26 mars à Firminy pour la finale départementale.

Prochaine étape pour lui, le samedi 4 mai à Lyon pour la finale régionale avec la ferme intention de tout donner pour voir la capitale. Quel que soit le résultat, toute l'équipe enseignante est déjà très fière de son parcours. MERCI !!!!



## Un Nom pour Notre École : Un Projet Collectif pour Noailly

Le Conseil Municipal Enfants de Noailly a entrepris une belle initiative : donner un nom à notre école.

Nous leur avons demandé pourquoi : « Nous aimerions donner un nom à notre école car c'est un lieu important pour nous où chacun d'entre nous se retrouve pour apprendre, vivre ensemble, grandir, être solidaires et créer des liens. »

En lui attribuant un nom qui lui est propre, le Conseil Municipal enfants souhaite marquer son attachement à son école et mettre en valeur ce lieu au sein de notre village. Ce nom qu'ils veulent unique et moderne symbolisera l'identité de leur école.

Ils ont décidé de choisir un nom qui reflète leur attachement à ce lieu d'apprentissage, sans recourir à des noms de personnalités célèbres, de marques, ou d'autres références externes. Leur objectif est de créer quelque chose d'authentique, ancré dans notre réalité locale.



### Place à l'imagination !

Des boîtes à idées ont été placées dans toutes les classes jusqu'au 29 mars et les jeunes élus ont présenté ce projet à chaque élève de l'école primaire tout en les encourageant à y noter toutes leurs suggestions, car chaque idée compte.

#### Le calendrier :

Collecte des boîtes à idées le 29 mars au sein de l'école.

Ensuite, vers la mi-avril, l'ensemble des habitants sera sollicité pour recueillir leurs idées à l'aide de boîtes déposées en Mairie et à l'épicerie.

Et enfin, fin mai, un vote sera organisé lors d'une séance du Conseil Municipal afin de choisir ensemble le nom qui reflétera le mieux notre école.

L'inauguration officielle de l'école nouvellement nommée est prévue pour début septembre 2024, marquant ainsi le début d'un tout nouveau chapitre. Cette démarche initiée par nos jeunes élus mérite d'être saluée et encouragée, nous comptons sur le soutien et la participation active de tous.





**Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique hautement polluante.** Selon le Centre interprofessionnel technique d'étude de la pollution atmosphérique (CITEPA), 6 % des émissions annuelles de particules fines (PM2.5) du secteur résidentiel proviennent directement de ces feux. Outre la détérioration de la qualité de l'air, cette pratique engendre des nuisances pour les riverains et accroît les risques d'incendie. Ses conséquences sur la santé humaine et l'environnement sont particulièrement graves, surtout dans les zones urbaines, périurbaines, ainsi que dans les vallées encaissées et lors d'épisodes de pollution atmosphérique.

## **Cadre réglementaire**

Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux est **interdit** pour les particuliers, les collectivités, les professionnels, les agriculteurs et les forestiers y compris les paysagistes. (Arrêté n° DT - 24 - 0100 de la Préfecture de la Loire du 18 mars 2024)

L'incinération des déchets professionnels par des entreprises d'espaces verts et paysagistes est également interdite. La destruction de ces déchets végétaux, individuels ou collectifs, à l'aide d'incinérateur ou de tout autre dispositif équivalent est également interdite en dehors des installations autorisées au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Plusieurs dérogations à l'interdiction d'incinérer les déchets végétaux peuvent être accordées pour des raisons sanitaires, pour les espèces exotiques envahissantes, pour les espèces végétales nuisibles à la santé humaine, pour l'application des obligations légales de débroussaillage, pour certaines situations exceptionnelles. (Les demandes dûment motivées seront à adresser à la DDT via un formulaire).



**Le compostage individuel et collectif** offre une solution efficace pour gérer les déchets de jardin et de cuisine. En mélangeant les déchets de jardin de petite taille avec les déchets compostables, on peut obtenir un engrais de qualité. Le lombricompostage, qui utilise des vers de compost, est également une option intéressante.

**Le broyage, le paillage et le mulching** sont des pratiques utiles pour réutiliser les déchets verts. En broyant les petits et gros branchages, ainsi que les feuilles mortes, on obtient un paillis qui conserve l'humidité des sols, réduit les arrosages, limite la croissance des mauvaises herbes et améliore la qualité du sol.

Enfin, **le dépôt en déchetterie** est à limiter afin d'encourager la pratique du "jardin zéro déchet". Cependant, lorsque la valorisation des déchets verts sur place n'est pas possible et qu'il n'y a pas de service de ramassage en porte à porte, le recours à la déchetterie reste une option.

Mercredi 8 mai, les Copains de Noailly vous invitent à leur 37<sup>ème</sup> randonnée pédestre.

Une centaine de bénévoles sont mobilisés pour accueillir les randonneurs. Sept circuits en boucle de 4 à 26 Km sont proposés avec pour point de départ et arrivée "La Maison du Temps Libre" située place de l'église :

Inscriptions de 7 h 30 à 15 h 30 suivant circuit choisi :

**4 km** : de 7 h 30 à 15 h - (circuit adapté aux poussettes). (4€) **7 km** : de 7 h 30 à 15 h (5€) **10 km** : de 7 h 30 à 14 h (5,5€) **13 km** : de 7 h 30 à 13 h (6€) **16 km** : de 7 h 30 à 13 h (6€) **21 km** : de 7 h 30 à 12 h (7,5€) **26 km** : de 7 heures 30 à 11 h 30 (8,5€) (Tarif enfants moins de 10 ans)

Les inscriptions sont prises sur place, le jour même et le prix varie suivant le nombre de ravitaillements et le circuit choisi.

Jusqu'à 10 h 30, un café est offert au départ à tous les participants. Dans une démarche éco-responsable un verre plastique peut être acheté au départ pour les personnes n'ayant pas le leur, afin de ne pas utiliser des

verres jetables.

Les circuits 10 km et 13 km vous emmèneront sur le sentier du patrimoine qui passe par le village de la Bénisson-Dieu avec son abbaye cistercienne. Les circuits 16, 21 et 26 km passent au cœur de la forêt départementale de Lespinasse. Un ravitaillement sur les circuits des 21 et 26km aura lieu au Grand Couvert, ancien séchoir à tuile rénové par le Conseil départemental.

A cette occasion, la chapelle Clémentine Alcock, sera ouverte et pourra être visitée.

La traditionnelle soupe aux choux, cuisinée par les bénévoles est offerte à tous les participants à l'arrivée.

Les membres de l'association proposeront de délicieux pâtés aux pommes faits par leur soin et les producteurs locaux, leurs produits du terroir.



# Le Fil des passions : Noailly – Histoire et patrimoine



Ce 25 février, l'association "Noailly-Histoire et Patrimoine" tenait son assemblée générale. Après la présentation des comptes, le président a dressé le bilan des actions passées et annoncé les projets. Pour l'année écoulée :

– L'école de Noailly a participé au Rallye du patrimoine avec celles de Briennon et de Riorges. Guidés par le président, les écoliers noaillerots des classes de CE1 à CM2 ont découvert le circuit historique et ont pu le partager ensuite avec les visiteurs des autres écoles.

– Le 11 juin a eu lieu la journée du souvenir organisée par le Conseil Municipal des Enfants soutenu par l'association en partenariat avec le Souvenir Français (parade de véhicules militaires, inscription sur le monument aux morts de J.B. Berthelot né à Noailly, conférence de Christophe Dargère)

– Le 17 juin, l'association de St Jodard a été accueillie pour les visites de Noailly et de La Bénisson-Dieu, en empruntant une partie du circuit historique.

– 2 sorties ont été reportées : l'une à Rochefort et l'Hôpital-sous-Rochefort et l'autre à Ambierle.

## Pour les projets :

– Un projet de table d'orientation est à l'étude, elle serait installée en bas du parc vers l'emplacement de l'aire de camping-car. La mairie a donné son accord lors du conseil municipal de janvier. Plusieurs devis ont été demandés pour des montants très variables selon la nature des modèles. Des courriers seront adressés aux financeurs potentiels

## Oyez Noaillerots :

Notre association Noailly Histoire et Patrimoine vient de décider d'ajouter une corde à son arc : la **généalogie**. Nous avons commencé à extraire des Noms de famille vivant sur la commune dans les années 1700. Nous avons pu retrouver quelque 84 noms dont nous vous communiquons un extrait.

Si certains d'entre vous sont intéressés par des recherches de ce type, nous pourrions organiser une première rencontre au cours de laquelle seraient évoqués les outils et méthodes possibles. N'hésitez pas à nous contacter au 06 08 74 06 01 ou par mail sur [livrenoailly@gmail.com](mailto:livrenoailly@gmail.com)

Familles vivant à Noailly en 1700 : BERGER – BERTHELIER – CHORGNON – CLEMENT – DELORME – DESROSIERS – DOMAS – DURANTET – GAGNOLET – GROULIER – LACROIX – PERRIN – PETIT – POYET – ROBELIN – SEIVE – THEVENET

(mairie, département, Etat, ....) pour fixer le modèle de table retenu. La mairie sera sollicitée pour l'installation.

– Le 10 mars, une balade de 6 km est organisée autour du vin de Garambeau et d'Antoine Desrosiers avec Madeleine Environnement et Philippe Marconnet.

– Le 25 mai, la sortie reportée de 2023 à Rochefort et l'Hôpital-sous-Rochefort est reprogrammée.

– Une date sera fixée pour visiter Ambierle, probablement début avril.

– Les visites guidées organisées en partenariat avec l'Office du Tourisme sont suspendues compte-tenu de la fermeture de l'église.

– Un suivi du balisage et fléchage du circuit historique est à prévoir, ainsi que la mise en place des QRcodes sur les totems.

– Le site internet de l'association présenté par Maryline Bard devrait être créé dans les jours qui viennent. Il restera à le faire vivre avec les actualités et activités à venir. Des QRcodes permettront de relier les totems et la table à des infos du site.

Des livres de l'histoire du village sont toujours disponibles à 30€.



## Le Fil d'actu



### Ouverture du bar/restaurant de Noailly. Interview de Maxime

#### **Bonjour Maxime. Peux-tu te présenter aux Noaillerots qui ne te connaîtraient pas ?**

Je m'appelle **Maxime Thomas**, j'ai 29 ans, marié à Megan et nous avons deux enfants, Noelann qui a 7 ans et Charly qui a 2 ans. J'habite à Saint Romain la Motte.

#### **Quel est ton parcours et ce qui t'as poussé à candidater pour le Bar/restaurant de Noailly ?**

Je suis arrivé à Noailly à l'âge de 7 ans où j'ai pu finir ma scolarité. Je suis parti au lycée professionnel du Sacré Cœur à Paray le Monial où j'ai décroché un CAP serveur et par la suite un Bac Pro cuisine. À la sortie du lycée j'ai tout de suite exercé dans le domaine de la cuisine dans différents restaurants. En début d'année 2015 nous avons décidé avec Megan de partir quelque temps à Lyon où j'ai décroché une place en tant que Écailler Cuisinier dans la maison Cellérier qui se trouve dans Les Halles de Lyon Paul Bocuse et où j'ai pu grandir et apprendre dans un nouveau domaine (plateaux de fruits de mer).

# Le Fil des passions



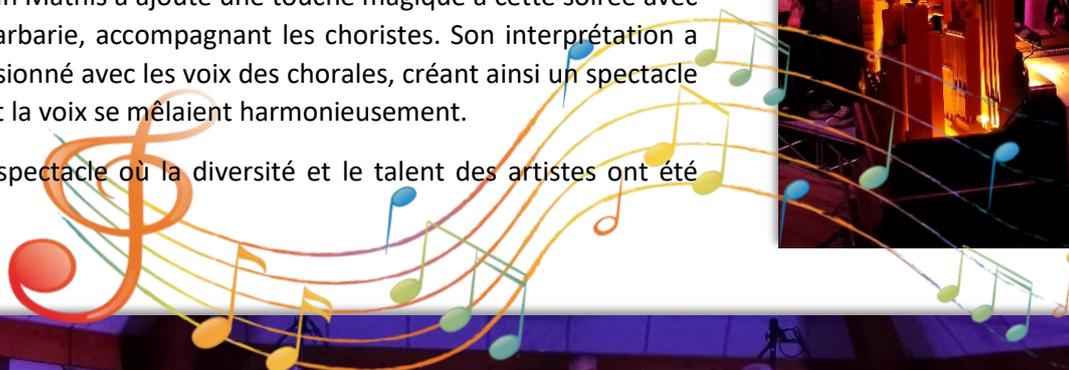
## Soirée musicale à la Maison du Temps Libre

La Maison du Temps Libre a été le théâtre d'un événement musical vendredi 29 mars 2024 alors qu'elle accueillait un public très nombreux venu assister au festival "Le Cri du Roa", créé par le Conservatoire de Roannais Agglomération.

Sur scène, une série de performances vocales s'est succédée, offrant aux spectateurs déjà conquis une soirée empreinte de douceur et de bonne humeur. La Chorale "Côte et Choeur" du GAMEC, l'Atelier Chansons du GAMEC, ainsi que la chorale d'enfants de la COPLER ont enchaîné les prestations mettant en avant leur talent vocal et leur passion pour la musique.

L'artiste Jonathan Mathis a ajouté une touche magique à cette soirée avec son orgue de barbarie, accompagnant les choristes. Son interprétation a parfaitement fusionné avec les voix des chorales, créant ainsi un spectacle où la musique et la voix se mêlaient harmonieusement.

Un magnifique spectacle où la diversité et le talent des artistes ont été célébrés.



Nous avons fait le choix en 2017 de retourner aux sources en revenant sur Roanne quelque temps après la naissance de Noelann. J'ai pu trouver une place chez Cira Restauration à Roanne. J'ai décidé aujourd'hui de vivre mon rêve en reprenant le Bar / Restaurant de mon village natal.

### **Que vas-tu proposer en terme de cuisine et d'animations au sein de l'établissement ?**

Je vais proposer un **menu ouvrier le midi** comprenant : Un buffet d'entrée maison + 2 plats aux choix + Fromage + Buffet dessert maison + ¼ de vin. Et le **soir je vais proposer des planches** : charcuteries, fromage, sucrée. Ainsi que des Burgers, Tartines, Bruschettas maison ... **Tout sera fait maison**, en essayant de travailler au maximum avec des produits locaux.

Un Samedi soir par mois je proposerai une soirée à thème (karaoké, soirée choucroute, soirée cocktails ....). Et aussi proposer des **matinées casse-croûte** ou brunch quelques dimanches dans l'année et des menus spéciaux les dimanches midis.

À partir du mois de Septembre, un après-midi par semaine sera dédié aux plus anciens de Noailly et alentours pour qu'ils puissent se retrouver autour d'un goûter et des jeux (cartes, Scrabble ...) seront à leur disposition. Des **matches de foot et de rugby** seront diffusés au Bar pour les plus sportifs. Des formules petit-déjeuner seront proposées le Dimanche matin.

**Le restaurant sera ouvert** (fermeture le mercredi) :

Lundi : 7h – 15h / Mardi : 7h – 15h / Jeudi : 7h – 21h / Vendredi : 7h – 22h / Samedi : 7h – 22h / Dimanche : 8h – 13h

**En reprenant le Bar/Restaurant de Noailly, je souhaite rendre hommage à ma sœur, partie bien trop tôt et redonner à ce lieu ce qu'il a malheureusement perdu c'est-à-dire de la convivialité et du plaisir.**





## Conseil Municipal du 31 janvier 2024

**Mandatement des dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2024** En raison du non-adopté du budget avant le 1er janvier 2024, l'exécutif de la collectivité est autorisé à gérer les recettes et dépenses de fonctionnement conformément au budget de l'année précédente, ainsi que les dépenses liées au remboursement anticipé de la dette. De plus, l'article L 1612-1 du code général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif, avec l'approbation du conseil municipal, d'engager des dépenses d'investissement jusqu'à un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exclusion des crédits de remboursement de la dette, à savoir un montant, pour notre commune de 131 569.50 €.

**Exonération de la TFPB des logements neufs prenant en compte les performances énergétiques** Le maire informe le conseil municipal que les communes peuvent exonérer partiellement ou totalement la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les nouveaux logements respectant les normes de performance énergétique et environnementale. Cette exonération dure cinq ans à partir de l'année suivant l'achèvement de la construction. Les propriétaires doivent fournir les justificatifs requis. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une exonération de 50 % de la taxe foncière aux logements neufs remplissant ces critères.

**Adhésion Roannais Tourisme** C'est une adhésion de 80€ à l'année qui vous permet d'avoir une visibilité accrue sur nos différents supports de communication :

- Une présence sur leur site internet (640 000 visites annuelles)
- Un encart sur le guide pratique édité annuellement à 20 000 exemplaires,
- Un abonnement à la newsletter professionnelle,
- Livraison en mairie de la documentation touristique (magazine, guide pratique, carte touristique...),
- Atelier numérique pour être autonome sur les réseaux sociaux, créer des flyers...
- L'agenda de la semaine, pour aiguiller les vacanciers sur les activités à faire sur le territoire (visite, manifestations...). Le conseil municipal se positionne favorablement.

**Règlement du Lotissement « Les Courreaux »** : Les permis de construire déposés par Loire Habitat prévoit une hauteur de construction de 7.79 m. Or l'art 10-10 du règlement du lotissement indique une hauteur des constructions à 6 m au faitage.

Il convient donc de modifier l'art 10-10 dudit règlement par un Permis d'Aménagement modificatif, afin de faire référence au PLU (article UC 2-1 « la hauteur maximum est limitée à 8 m pour les constructions à pente »)

Pour cela l'accord des propriétaires du lotissement a été requis de la manière suivante : les 2/3 des propriétaires représentant la moitié de la superficie du lotissement soit 10 propriétaires (sur 14) représentant 5 578 m<sup>2</sup> (sur 9184 m<sup>2</sup>) Ayant eu l'accord des propriétaires, le Permis d'Aménagement modificatif a été accordé le 18 janvier 2024.

### Informations diverses

*Maison rue de la Mairie*: suite à la visite d'un 3ème expert concernant les problèmes rencontrés dus à la sécheresse, la commission Bâtiment, réunie, propose la destruction de l'extension nord avec révision totale de l'écoulement des eaux de pluie et installation d'une bâche au niveau des fondations afin d'éviter les infiltrations.

*Eglise* : suite à l'effondrement d'une partie du chœur de l'église, l'assureur et l'expert se sont déplacés le 22 décembre afin d'étudier la mise en sécurité l'église. Les devis leur ont été adressés et l'étaiyage devrait débuter dans les prochains jours.

### Evolutions de la collecte des déchets ménagers en 2023.

Les résultats montrent une baisse de 29% des déchets enfouis et une augmentation de 29% des emballages et papiers collectés dans les 40 communes.

### Déploiement de la collecte des biodéchets

Depuis le 1er janvier 2024, la collecte des biodéchets est déployée sur notre territoire. Ce plan comprend la distribution de bioeaux et de sacs krafts pour les habitats collectifs en zone dense et les habitations exigües en centre bourg rural, avec des points de dépôt spécifiques. Pour les maisons individuelles avec jardin, le compostage est encouragé.

Les communes mettent en place un contrôle d'accès en déchèteries. Les usagers auront le choix entre demander un QR code en ligne ou un badge physique via un formulaire papier, permettant l'accès aux 4 déchèteries du territoire. Un seul QR code ou deux badges physiques seront attribués par foyer. Les professionnels seront dirigés vers des déchèteries professionnelles privées. La prochaine tarification incitative nécessitera une base de données à jour, rendant l'inscription des usagers sur l'citoyen ou via le formulaire papier indispensable. Les communes devront fournir les formulaires et enveloppes T aux usagers et centraliser les bulletins d'inscription pour transmission à Roannais Agglomération.

## Conseil municipal du mercredi 28 février 2024

En préambule du Conseil Municipal, Maxime Thomas est venu présenter son projet de reprise du bar restaurant de Noailly. Maxime a grandi à Noailly et depuis l'âge de 18 ans, il a travaillé dans de nombreux restaurants. Son souhait est de faire du bar restaurant un lieu de convivialité et de proposer une cuisine maison : "repas ouvrier" à midi et planches, burgers, tartines le soir à partir du jeudi. L'ouverture devrait avoir lieu fin avril/début mai. (voir article dans le fil)

### **Modification règlement cantine (cantine sans repas suite raison médicale)**

Sandrine DOMINGUES informe les membres du conseil qu'un enfant, pour raison médicale a apporté son repas durant la pause méridienne.

Considérant qu'il s'avère nécessaire de l'inscrire pendant la restauration scolaire, ce qui implique des frais de gestion, un tarif de 1 € sera compté aux inscriptions « sans-repas pour raison médicale ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve la modification du règlement cantine.

### **Election européenne tour de garde**

Le tour de garde des conseillers pour l'élection européenne du 9 juin est décidé.

### **Cimetière : durée des concessions**

Au niveau des concessions perpétuelles, la question de la maintenir est posée. De nombreuses communes ont optées pour une durée maximale de 30 ans.

En effet, si la concession n'est pas entretenue, elle peut être reprise par la commune, à certaines conditions : l'état d'abandon doit avoir été constaté par deux procès-verbaux espacés de trois ans, et la dernière inhumation avoir eu lieu depuis au moins 10 ans.

Une étude est en cours de réalisation et la question pourrait être débattue lors d'un prochain conseil.

### **MTL Choix du bureau de CTRL**

Concernant l'offre de contrat de contrôle technique de construction pour l'extension et la rénovation de la MTL, 3 bureaux de contrôle se sont positionnés avec un cahier des charges préalablement établi par l'architecte.

Un bureau d'étude n'a pas rempli les conditions.

La société « Alpes contrôles » est retenue.

### **Ecole remplacement chaudière**

Lors d'un contrôle, il s'est avéré que la chaudière de l'école primaire était défectueuse. Nous avons donc pris en urgence la décision d'installer une chaudière à granulés qui est actuellement en cours d'aménagement. Cette chaudière sera fonctionnelle pour la rentrée du 4 mars.

### **Questions et informations diverses :**

Nous avons été informés que le samedi 20 avril, une 50 aine de voitures de collection traversera Noailly.

Une formation secouriste et maniement des extincteurs pour tous nos agents municipaux est prévue.

Un mail d'un administré nous informe d'une conduite dangereuse et bruyante sur un chemin passager.

## Conseil municipal du mercredi 3 avril 2024

### **Vote compte administratif 2023 :**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982, et de l'instruction comptable M14 , Après avoir approuvé le compte administratif pour 2023 qui présente un excédent d'exploitation d'un montant de 287 122.42 €,

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 13 658.23 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31/12/2023 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2024, décide d'affecter l'excédent d'exploitation comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 39 255.94 € et report en fonctionnement R 002 : 247 866.48 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote les taux d'imposition 2024, inchangés, à savoir TFB (taxe foncière sur le bâti) = 28.40 % / TFNB (taxe foncière sur le non bâti) = 34.76 %

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Suite à la réunion avec la conseillère aux décideurs locaux (CDL), il est proposé d'appliquer une majoration spéciale au taux de taxe d'habitation dans la limite de 0.653 soit un taux de TH de 9.63 %. (la taxe d'habitation restant inférieure au taux de taxe habitation départementale de 9.79 %)

### **Organisation du temps scolaire – rentrée 2024-2025**

Madame DOMNIGUES, 2° adjointe, rappelle que l'organisation du temps scolaire est actuellement : 8 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30 soit 6 heures quotidiennes, les lundi-mardi-jeudi et vendredi.

Les enseignants ont proposé lors du Conseil d'école du 12 mars 2024, une modification de l'organisation actuelle à savoir : 08 h 30 – 11 h 45 / 13 h 45 – 16 h 30

Le conseil approuve ce changement des horaires des classes comme suit et précise que ces horaires sont applicables à compter de la rentrée 2024-2025.

### **Convention relative à l'installation d'une antenne de téléphonie**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la Sté TOTEM France souhaite implanter pour la Sté Orange une antenne de téléphonie mobile au lieu-dit Beauvallon sur une parcelle communale. Une convention doit être conclue pour une durée de 12 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. Au-delà de ce terme, elle est tacitement prorogée par périodes successives de 6 ans.

Une redevance annuelle de 500 € sera reversée à la commune.

### **Informations diverses**

#### CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Rencontre avec le Conseil Municipal enfants de St Martin la Sauveté le mercredi 29 mai à St Martin la Sauveté et le mercredi 26 juin, ce sont les enfants de St Martin La Sauveté qui viennent à Noailly.

Les enfants de l'ensemble de l'école (sauf les maternels) ont d'ores et déjà voté. C'est au tour des habitants de Noailly d'être invités à proposer des noms pour l'école. Cette phase permettra d'impliquer activement chaque habitant dans le processus de décision et de recueillir un large éventail de suggestions. Des « boîtes à idées » seront installées à l'épicerie et à la mairie.

Après la période de proposition, un vote sera organisé lors d'un conseil municipal où chacun sera invité pour sélectionner le nom attribué à notre école.

COMMISSION D' ACTIONS SOCIALES: l'Assistante Sociale du secteur nous a interpellé pour une famille de Noailly concernant leur difficulté pour l'achat de bois pour se chauffer. Une proposition pour l'achat de 3 stères de bois est soumise à l'avis du conseil municipal qui accepte.

## Le Fil d'actu en bref



### Cérémonie du 17 mars

La participation des jeunes élus qui ont chanté la Marseillaise et la présence des anciens combattants illustrent la transmission intergénérationnelle de la mémoire et du respect envers ceux qui ont sacrifié tant pour leur pays. Ce fût également une occasion de réaffirmer l'importance de la paix et de la compréhension entre les peuples, ainsi que de reconnaître les épreuves et les souffrances endurées pendant cette période de l'histoire.



### Coup de neuf dans notre gîte

En tant que propriétaires de gîte collectif, nous avons récemment entrepris une rénovation majeure de notre cuisine. Cette décision n'était pas seulement motivée par le désir d'améliorer nos installations, mais également par la nécessité impérieuse de maintenir notre référencement Gîte de France.



## Rentrée scolaire 2024

Afin de préparer la prochaine rentrée, les parents des enfants nés en 2021 peuvent dès à présent venir les inscrire auprès du directeur de l'école. .

Permanence tous les mardis de 8h00 à 17h00, ou les jeudis et vendredis sur rendez-vous.

04 77 66 62 03 ou [ce.0420405m@ac-lyon.fr](mailto:ce.0420405m@ac-lyon.fr)

Merci de venir avec les livrets de famille.